

LES NOUVEAUTÉS AU FIL DES ANNÉES...

Depuis avril 2025

Depuis avril 2025, si votre premier article est retenu et publié dans *Le Bup*, l'UdPPC vous offrira un an d'abonnement électronique gratuit (code 63⁽¹⁾) et vous pourrez nous soutenir dès l'année suivante en poursuivant votre abonnement et en adhérant à l'association⁽²⁾. Nous vous invitons à lire l'article paru dans *Le Bup* n° 1072 de mars 2025 (p. 215-216)⁽³⁾.

Depuis juin 2021

L'UdPPC offre à tous les étudiants/stagiaires et sur justificatif à fournir :

- ◆ une adhésion et un abonnement électronique (article par article) ;
- ◆ une adhésion et un abonnement électronique (complet) et la version papier trimestrielle (complète) pour seulement 24 € (adhésion offerte et la version papier à moins 50 %).

Depuis la rentrée 2020-2021

L'UdPPC se dote d'une chaîne YouTube

- ◆ Canal vidéo **YouTube de l'UdPPC**.
- ◆ Pour soumettre une vidéo, il faudra envoyer un message à l'adresse suivante : video@udppc.asso.fr

Depuis la rentrée 2019-2020

L'abonnement qui était jusqu'ici en année civile (1^{er} janvier / 31 décembre) est passé en année glissante et une relance vous sera automatiquement envoyée à l'échéance de votre adhésion ou de votre abonnement.

Depuis 2017

Si vous êtes dans un établissement abonné au *Bup* et que vous lisez ce bulletin,

- (1) Cet abonnement permet un accès à BupDoc article par article. Il ne permet pas de télécharger les bulletins mensuels et trimestriels.
- (2) <https://www.udppc.asso.fr/tarifs>
- (3) https://bupdoc.udppc.asso.fr/consultation/article-bup.php?ID_fiche=24293

sachez qu'en adhérant à l'association, vous pourrez, en indiquant lors de votre adhésion le numéro UAI de votre établissement, avoir accès en ligne à tous les articles publiés dans la revue. Cet abonnement ne permet pas de télécharger les bulletins mensuels ou trimestriels.

Depuis janvier 2015

Depuis janvier 2015, vous recevez les dix numéros papier du *Bup* reliés en quatre fascicules (un par trimestre), par contre la version électronique reste mensuelle pour un abonnement individuel.

VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'UDPPC ET/OU VOUS ABONNEZ AU BULLETIN

- ◆ Internet : <https://www.udppc.asso.fr> – Rubrique : « Se connecter / Adhérer ».
- ◆ Courrier postal :
UdPPC – Service des abonnements – 42 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS.

Si vous soutenez déjà l'UdPPC et/ou êtes abonné au bulletin *Le Bup*, n'oubliez pas de vérifier les informations vous concernant sur votre fiche : adresse postale ou électronique, établissement scolaire...